



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 19 mars 2015

Présidence: M. Maurizio Di FELICE

LE CONSEIL COMMUNAL

- vu le préavis municipal N° 77 relatif à la modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (toits plats et zone d'équipements publics);
- ouï le rapport de la Commission du Plan des zones;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- I. d'adopter la modification partielle du règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions (toits plats et zone d'équipements publics) et ses amendements concernant les articles suivants:
Chapitre XVIII Architecture et protection des sites, art. 68 Toitures, al. 9, suppression de: ~~Si la visibilité des toits plats le justifie~~, la Municipalité peut imposer leur végétalisation ou leur traitement en terrasse accessible.
Chapitre XVIII Architecture et protection des sites, art. 74 Hauteur, al. 3, rajout:
(...) Des dépassements de garde-corps transparents au regard sont autorisés, ainsi que pour de petits ouvrages techniques (cheminées, ascenseurs, etc.).
Ces ouvrages techniques seront réduits au strict minimum et regroupés afin de limiter l'impact sur la volumétrie des bâtiments et demeureront en retrait des nus de façades. La hauteur maximale autorisée est de 2 mètres et l'emprise totale ne doit pas dépasser 1/3 de la surface totale du toit (à l'exception des installations de capteurs solaires). (...)
- II. de transmettre ce dossier au Département du territoire et de l'environnement.

Le délai référendaire débutera dès la publication au pilier public.

Pour le bureau du Conseil communal

Le président:


Maurizio Di Felice



La secrétaire:


Mireille Tacheron